

RATIFICATION DES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025**Calendrier des réunions du conseil d'administration 2024-2025**

1^{ère} réunion 2024_2025 : jeudi 2 mai 2024

2^e réunion 2024_2025 : jeudi 15 août 2024

3^e réunion 2024_2025 : jeudi 12 décembre 2024

4^e réunion 204_2025 : jeudi 16 janvier 2025

5^e réunion 2024_2025 : mercredi 16 avril 2025

1^{ère} réunion 2024_2025 : jeudi 2 mai 2024Résolution CA020524 01 : Nomination des officiers

Il a été voté que les administrateurs suivants combleraient les fonctions d'officiers de la corporation jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle :

- Président du conseil : Me Olivier Lessard, avocat, associé, LJT;
- Vice-présidente : Mme Patricia M. Lachance, vice-présidente des ventes, ACCEO Solutions;
- Secrétaire : Mme Stéphanie Descombes, conseillère en ressources humaines, RONA Deslongchamps;
- Trésorier : M. Samuel Nadeau, CPA, directeur financier, centres de rénovation Couture TIMBER MART

Administrateurs participants:

- David Forgues;
- Diego Mazzone;
- Steve Mongrain.
- Anick Rousseau;
- Guillaume Villemure;

Résolution CA020524 02: Nomination des comités

Considérant que chaque administrateur doit siéger aussi sur un des deux comités relevant du CA, il a aussi été voté que les administrateurs suivants forment le comité d'audit:

- David Forgues;
- Steve Mongrain;
- Samuel Nadeau;
- Anick Rousseau.

(Observatrice/accompagnatrice: Crystelle Cormier, cheffe de la direction).

Et que les administrateurs suivants composent le comité de gouvernance:

- Stéphanie Descombes
- Me Olivier Lessard
- Patricia M. Lachance
- Diego Mazzone
- Guillaume Villemure

(Observateur/accompagnateur: Richard Darveau, président).

Résolution CA020524 03: Signature des effets bancaires

Considérant la reconduite de Me Olivier Lessard comme président du conseil d'administration et de Samuel Nadeau comme trésorier.

IL EST VOTÉ :

- Que Me Olivier Lessard, président du conseil, continue d'agir comme cosignataire de tous les effets bancaires solidairement avec Mme Crystelle Cormier, cheffe de la direction.
 - Que Samuel Nadeau, trésorier, continue d'agir comme contrôleur des dépenses effectuées par Crystelle Cormier, cheffe de la direction, et Richard Darveau, président.
-

2^e réunion 2024_2025 : jeudi 15 août 2024Résolution CA150824 01: nouvel administrateur

Considérant que :

- Un appel à candidatures envoyer à tous les membres pour pourvoir le poste d'administrateur, catégorie fournisseur de produits;
- M. Charles Brisebois, directeur financier de Goodfellow, a manifesté de l'intérêt à pourvoir ledit poste pour lequel aucune autre candidature n'a été reçue;

- Les administrateurs ont été consultés et qu'aucune objection n'a été manifestée;

IL EST VOTÉ :

- Nommer M. Charles Brisebois, directeur financier de Goodfellow, membre du conseil d'administration de l'AQMAT dans la catégorie Fournisseur de produits, à partir de ce jour.

Résolution CA150824 02: Démarche planification stratégique 2025-2026-2027

Considérant que :

- Le plan stratégique triennal de l'AQMAT se termine le 31 décembre 2024 et qu'il faut amorcer les travaux en vue du plan 2025-2027;
- L'adoption d'un plan stratégique – et des programmes d'activités annuels et budgets afférents qui en découlent – représente l'une des principales responsabilités d'un conseil d'administration;
- Le conseil d'administration est composé de gens d'affaires expérimentés et diversifiés et que le membership de l'association regorge de dirigeants de talent et engagés auprès de leur organisme;
- L'AQMAT est dirigée par un duo de gestionnaires (Crystelle Cormier et Richard Darveau) hautement qualifié pour piloter les travaux de consultation, d'idéation et d'écriture devant déboucher sur une proposition de nouveau plan stratégique;
- Les paramètres des temps et d'argent sont serrés;
- La haute-direction a déposé un processus et un calendrier d'élaboration, de consultation et d'adoption d'un plan stratégique 2025-2027 qui a été débattu à la séance régulière du CA du 15 août 2024.

IL EST VOTÉ :

- Que le conseil d'administration adopte le processus et le calendrier proposés par la permanence aux fins de doter l'AQMAT d'un nouveau plan stratégique triennal couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027.
-

3^e réunion 2024_2025 : jeudi 12 décembre 2024Résolution 01_111224: Approbation officielle du plan stratégique

Considérant que :

- Un plan triennal a été élaboré à partir d'une consultation des parties prenantes et d'une analyse des enjeux, des opportunités et des capacités organisationnelles;
- L'adoption d'un tel plan est essentielle pour assurer aux membres la connaissance des efforts et des résultats anticipés pour toujours mieux servir les intérêts des membres et, par extrapolation, ceux de l'ensemble de la communauté;
- Les indicateurs de rendement (KPI) seront soumis à l'appréciation des administrateurs par consultation courriel dans un délai maximal d'un mois;
- Un pro forma budgétaire des trois années couvertes par le plan sera soumis à l'approbation des administrateurs lors de la prochaine réunion régulière prévue le 16 janvier 2025.

IL EST VOTÉ :

- Adopter le plan stratégique 2025-2027 proposé par la haute direction, sous réserve de l'approbation des indicateurs de rendement et du pro forma budgétaire;
- Mandater la haute direction pour sa mise en œuvre dans les meilleurs délais;
- Assurer les membres qu'un rapport exhaustif d'avancement sera présenté aux assemblées annuelles.
- La remise en question de la vision de l'association dans le cadre du nouveau plan stratégique triennal est soumise au vote des administrateurs afin de décider entre son maintien ou une actualisation qui sera proposé à la prochaine assemblée générale annuelle.

Résolution 02_111224 : Approbation des ajustements des tarifs de cotisation des fournisseurs

Considérant que :

- Une iniquité existe entre les tarifications appliquées aux marchands et aux fournisseurs;
- Un tarif fixe pour tous les fournisseurs pénalise les plus petites entreprises pour qui ce coût est proportionnellement plus lourd à porter;

- La diminution du nombre de fabricants et de distributeurs en raison de la consolidation menace les revenus de l'AQMAT si les tarifs de cotisation demeurent basés sur les entités légales plutôt que sur les chiffres d'affaires;
- La proposition d'une nouvelle tarification a été bien accueillie par les fournisseurs lors des consultations tenues en amont du plan stratégique.

IL EST VOTÉ :

- Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028, les montants exigés en cotisations annuelle de la part des fournisseurs seront basés sur une grille tarifaire variable selon leur chiffre d'affaires;
- Les revenus déclarés de bonne foi par les entreprises concerteront leurs ventes réalisées au Québec dans le secteur de la quincaillerie.

TARIF COTISATION- FOURNISSEURS							
Chiffre d'affaires Ventes obtenues au Québec dans le secteur de la quincaillerie	Moins de 1M\$	De 1M\$ à 2,5M\$	De 2,5M\$ à 5M\$	De 5M\$ à 10M\$	De 10M\$ à 17,5M\$	De 17,5M\$ à 30M\$	Plus de 30M\$
Tarif actuel	850 \$	850 \$	850 \$	850 \$	850 \$	850 \$	850 \$
Tarif ajusté	850 \$	950 \$	1 050 \$	1 150 \$	1 250 \$	1 350 \$	1 450 \$

Résolution 03_111224 : Écriture comptable des charges salariales et sociales par projets

Considérant que :

- Les états financiers actuels nécessitent une clarification pour mieux refléter la réalité des dépenses de l'organisation;
- L'imputation continue des charges salariales et sociales à des projets terminés nuit à la compréhension des états financiers et à la prise de décision des administrateurs;
- Une distinction claire entre les projets ponctuels et les projets perpétuels est essentielle pour garantir une gestion financière transparente et efficace;

- Samuel Nadeau, trésorier, s'est dit satisfait de la solution et rassuré par les démarches internes ainsi que la proposition qui selon lui, répond aux attentes tout en facilitant une gestion plus transparente et efficace des charges salariales.

IL EST VOTÉ :

À partir de 2025, la prochaine période financière, les coûts des projets et des fonctions administratives seront imputés comme suit :

- Projets ponctuels : Les charges salariales et sociales cesseront d'être allouées dès la clôture officielle du projet visant à garantir que les états financiers reflètent uniquement les coûts associés à des projets actifs;
 - Projets perpétuels : Les charges salariales et sociales seront réparties proportionnellement tout au long de l'exercice financier, évitant ainsi des ajustements constants.
-

4^e réunion 204_2025 : jeudi 16 janvier 2025**Résolution 01_160125 : Crédit de comités Évaluation et Candidatures**

Considérant que :

- Les enjeux internes identifiés dans le cadre du plan stratégique triennal concernant les vacances et le manque de relève au conseil d'administration;
- L'importance de disposer de comités dédiés pour évaluer les administrateurs en poste et les candidatures ainsi que pour recommander les meilleures pratiques en matière de recrutement et de nomination;
- Le conseil d'administration souhaite renforcer ses mécanismes de gouvernance et d'efficacité organisationnelle.

IL EST VOTÉ :

- Un comité d'évaluation est créé, ayant pour mandat principal d'examiner et de suggérer des moyens pour améliorer la performance du conseil d'administration;

- Un comité de candidature est créé, ayant pour mandat principal de gérer et d'évaluer les processus de recrutement, de nomination et de sélection des candidatures pour les postes-clés de l'organisation;
- Les deux comités seront composés de membres du conseil et, au besoin, d'experts externes, et devront soumettre des rapports périodiques au conseil d'administration.

Résolution 02_160125 : Approbation de la vision et des indicateurs de rendement du plan stratégique triennal

Considérant que :

- Un accord de principe a déjà été donné sur le plan stratégique triennal;
- Les indicateurs de rendement (KPI) ont été soumis à la consultation des administrateurs;
- Un pro forma budgétaire des trois années couvertes par le plan a été soumis et commenté.

IL EST VOTÉ :

- D'adopter les indicateurs de rendement;
- D'adopter le budget pro forma triennal.

Résolution 03_160125 : Programme d'activités 2025 et son budget

Après la présentation du pro forma budgétaire, 2025 assortit de son programme d'activités par la cheffe de la direction, les administrateurs le commentent pour finalement l'accepter sans changements à l'unanimité.

Résolution 04_160125 : Approbation création de la carte de crédit

Considérant que :

- L'utilisation d'une carte de crédit au nom de l'association permet de diminuer les risques financiers, notamment en réduisant le recours aux avances personnelles des employés pour des dépenses opérationnelles ;
- Une limite de crédit permet un contrôle rigoureux tout en préservant la flexibilité nécessaire aux opérations courantes ;

- Elle permettra de centraliser les dépenses, d'améliorer la transparence grâce à un accès instantané aux transactions, et de réduire la charge administrative liée à la gestion des notes de frais.

IL EST VOTÉ :

- L'AQMAT procédera à l'ouverture d'une carte de crédit au nom de l'association auprès de la Banque Nationale, avec une limite de crédit fixée à 2 500 \$;
- Seule la cheffe de la direction peut en faire l'utilisation ;
- Les dépenses non liées au travail sont interdites ;
- Il est interdit d'utiliser cette carte pour des prêts ou tout autre type de crédit non approuvé ;
- Le trésorier aura accès aux rapports d'utilisation de la carte de crédit AQMAT lors de ses contrôles.

5^e réunion 2024_2025 : mercredi 16 avril 2025**Résolution 01_160425 : Approbation du projet des États-financiers audités 2024****Considérant que :**

- Depuis février, les auditeurs externes ont collaboré étroitement avec l'équipe permanente afin d'élaborer le projet des états financiers audités de 2024.
- Ce projet a été transmis aux membres du comité d'audit une semaine avant la tenue de leur réunion, leur permettant ainsi d'en prendre connaissance en amont.
- La réunion du comité d'audit a eu lieu le 7 avril, en présence des auditeurs ainsi que de la cheffe de la direction. Les auditeurs ont présenté leurs conclusions, et les membres du comité ont pu poser librement leurs questions et demander des éclaircissements pendant près d'une heure.
- Le 16 avril, lors de la 5^e réunion du CA, le comité d'audit a présenté sa conclusion à l'ensemble des administrateurs.

IL A ÉTÉ VOTÉ :

- Le conseil a approuvé à l'unanimité les états financiers audités pour l'année 2024.